

RÈGLEMENT DE LA JOURNÉE DES TITRES PAR ÉQUIPES

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2023/2024

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur.

Article 1 : Attribution des titres

A l'issue du déroulement des poules de la seconde phase, une « Journée des titres » est organisée.

La Commission Sportive Régionale détermine les équipes qualifiées pour cette « Journée des titres ». Les équipes premières de poules de R1, R2 et R3 **en seconde phase** sont concernées.

Le vainqueur de chaque division est déclaré champion **régional** de son échelon.

Ne peuvent disputer les titres que les joueurs ayant participé à au moins deux rencontres en seconde phase dans cette équipe ou dans une équipe de numéro supérieur et qualifiés pour cette équipe, c'est-à-dire classés dans les limites prévues par le règlement et non brûlés dans une équipe de numéro inférieur.

Article 2 : Conditions matérielles

Les équipes utiliseront des balles en plastique qui ne seront pas fournies par l'organisation.

Article 3 : Déroulement des parties

La journée des titres se déroule sur une seule journée.
Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

Article 4 : Qualification des équipes

Sont qualifiées pour disputer la journée des titres :

- les 1^{ers} de chaque poule de Régionale 1, soit 2 équipes ;
- les 1^{ers} de chaque poule de Régionale 2, soit 4 équipes ;
- les 1^{ers} de chaque poule de Régionale 3, soit 8 équipes.

Article 5 : Déroulement de la compétition

9h30 : début des rencontres 1/4 finales R3

1° POULE 1 – 1° POULE 8

1° POULE 2 – 1° POULE 7

1° POULE 3 – 1° POULE 6

1° POULE 4 – 1° POULE 5

Formule à 2 groupes de 2
jouant façon "Coupe Davis"
et arrêt au score COMPLET
(voir tableau ci-dessous)

ORDRE DES PARTIES (1^{er} groupe de 2)				
A :		contre	W :	
B :		"	X :	
Double	A / B	"	Double	W / X
A :		"	X :	
B :		"	W :	

Et

ORDRE DES PARTIES (2^{ème} groupe de 2)				
C :		contre	Y :	
D :		"	Z :	
Double	C / D	"	Double	Y / Z
D :		"	Y :	
C :		"	Z :	

Soit au final

ORDRE DES PARTIES				
A :		contre	W :	
C :		contre	Y :	
B :		"	X :	
D :		"	Z :	
Double	A / B	"	Double	W / X
Double	C / D	"	Double	Y / Z
A :		"	X :	
D :		"	Y :	
B :		"	W :	
C :		"	Z :	

Dans la division R3, le joueur le mieux classé devra obligatoirement être placé en position A/B ou W/X.

9h30 : début des rencontres 1/2 finales R2

1° POULE 1 – 1° POULE 4

1° POULE 2 – 1° POULE 3



Formule 14 parties avec arrêt au score ACQUIS
--

12h30 : début des rencontres 1/2 finales R3

Vainqueur 1-8 contre vainqueur 4-5
Vainqueur 2-7 contre vainqueur 3-6



Formule à 2 groupes de 2
jouant façon "Coupe Davis"
et arrêt au score ACQUIS

14h00 : début des rencontres finales R2 (finale et places 3-4)

Vainqueurs des 1/2 finales
Perdants des 1/2 finales



Formule 14 parties avec
arrêt au score ACQUIS

14h00 : début des rencontres de la finale R1



Formule 14 parties avec arrêt au score ACQUIS

15h00 : début des rencontres finales R3 (finale et places 3-4)

Vainqueurs des 1/2 finales
Perdants des 1/2 finales



Formule à 2 groupes de 2
jouant façon "Coupe Davis"
et arrêt au score ACQUIS

Les joueurs(ses) des équipes ayant fini aux trois premières places de chaque division seront récompensés à la fin de la compétition par des médailles ou des trophées.

Une coupe sera remise à chaque club champion de PN, R1, R2 et R3 à l'AG de fin de saison.

Article 6 : Forfait

Rappel des Règlements Fédéraux

"Forfait au cours de la "Journée des titres"

Bien que l'accession en division supérieure soit acquise avant la "Journée des titres", un forfait lors de cette journée entraîne la sanction suivante : paiement d'une pénalité financière équivalente au droit d'inscription de l'équipe, règlement de la péréquation (si celle-ci est prévue) et **non-accession en division supérieure**. Dans ce cas-là, c'est l'équipe classée deuxième de la poule qui accèdera à la division supérieure.

La journée des titres se déroulera à Gap (05) le 2 juin 2024.

Responsable de l'épreuve :

Jean-Marie LAUGA

sportive@tennisdetableregionsud.fr